

---

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse de la société populaire de Briey (Moselle), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse de la société populaire de Briey (Moselle), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 176;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16803\\_t1\\_0176\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16803_t1_0176_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Nous maire et officiers municipaux accompagnés de l'agent national et des membres qui composent le conseil général de cette commune, nous sommes rendus sur laditte place commune, tous en corps munis de nos écharpes, et là étant le maire a fait lecture à haute et intelligible voix de la proclamation de la Convention nationale, des décrets par elle rendus les 9 et 10 du courant, ainsi que de l'arrêté du comité révolutionnaire de Périgueux du 16 de ce mois, et à la suite de cette lecture et publication, tous les citoyens ont juré de nouveau liberté ou la mort, l'unité et l'indivisibilité de la République, guerre et mort aux tyrans, sous quelque forme qu'ils se présentent, et paix éternelle aux peuples et de se rallier sans cesse à la représentation nationale, sanctuaire du gouvernement central, du gouvernement démocratique.

Et se sont tous mis à crier à l'envie les uns les autres, vive la République, vive la Convention nationale, et périssent tous les tyrans sous quelques forme et figure qu'ils paroissent et se présentent.

D'après quoi tous se sont unanimement embrassés comme frères ne formant qu'une même et seule famille, et se sont ensuite retirés après que ceux qui sçavent signer ont eut signé le registre, en chantant des chansons patriotiques et des hymnes de l'Être suprême.

De tout quoi nous avons fait et dressé le présent procès verbal, auquel coppie en bonne forme sera incessamment envoyée remise et déposée au secrétariat du comité révolutionnaire de Périgueux, et une autre à celui de l'administration du district. A Bourdeville ledit jour 23 thermidor an 2 de l'ère républicaine.

*Pour copie conforme, HOUNEAUD, maire,  
POUMEYROL, secrét.-greffier,  
et quatre autres signatures.*

## 52

**La société populaire de Briey, département de la Moselle, fait l'apologie de la conduite du représentant Mallarmé, dans les arrêtés qu'il a pris contre les ci-devant prêtres de ce département. Elle accuse l'aristocratie de chercher à flétrir le cœur des représentans qui ont déjoué ses projets; elle invite la Convention nationale à combattre sans cesse les deux castes ci-devant privilégiées, et à rester à son poste.**

**Insertion au bulletin, renvoyé au comité de Salut public (62).**

## 53

**Le représentant du peuple Pellissier, dans les départemens de la Dordogne et**

(62) P.-V., XLVI, 188.

**de Lot-et-Garonne, écrit à la Convention nationale que les travaux relatifs à la navigation du Drôt se continuent avec beaucoup d'activité, mais que les fonds destinés à cette entreprise, et qui ne proviennent que des contributions volontaires des patriotes, sont à la veille d'être épuisés. Il demande en conséquence une somme de 500 000 L, qui pourra le conduire bien avant dans l'exécution de cet important projet.**

**Renvoyé aux comités des Finances et des Travaux publics (63).**

## 54

**La société populaire de Xantes [ci-devant Saintes], département de la Charente-Inférieure, transmet à la Convention nationale ses observations sur les causes de la prolongation de la guerre de la Vendée. Elle les impute à l'égoïsme et à la cupidité des généraux, à la non-exécution du décret qui ordonne de détruire les forêts qui servent de repaires aux brigands, à la mauvaise volonté des autorités constituées. Elle propose des moyens pour mettre fin à cette guerre désastreuse.**

**Renvoyé au comité de Salut public (64).**

## 55

**Le citoyen Benoît Mayeux, cultivateur de la commune de Rumigny, département des Ardennes, applaudit à l'énergie et aux glorieux travaux de la Convention nationale, et fait don à la patrie de ce qui peut lui être dû pour plusieurs journées de travail qu'il a employées à l'estimation de biens nationaux.**

**Renvoyé au district de Roc-Libre [ci-devant Rocroi] (65).**

## 56

**Les administrateurs du département du Nord témoignent à la Convention qu'ils portent dans leurs ames la haine des despotes, et sur-tout des féroces Anglais. Ils lui adressent un exemplaire de l'invitation qu'ils ont faite à leurs citoyens, pour les engager à concourir aux frais de la construction du vaisseau *Le Vengeur*, qu'elle a décrétée.**

(63) P.-V., XLVI, 188.

(64) P.-V., XLVI, 188-189.

(65) P.-V., XLVI, 189.